

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-572

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Jean LEPAULMIER, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et à la sûreté,
VU la demande formulée par l'entreprise **CIRCET** sollicitant l'autorisation de régler temporairement le stationnement au 67/77 rue Saint-Jean à l'occasion de travaux pour le déploiement de la fibre optique,
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu le mardi 30 juin 2026,
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdit du lundi 29 juin 2026 17h00 au mardi 30 juin 2026 12h00 :

- Rue Saint-Jean au droit du n°67 et du n°77 sur 4 places de stationnement

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise **CIRCET**.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-deux juin deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
Jean LEPAULMIER

Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et à la sûreté.

